REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 30 avril 2026]

Date de la convocation
17 avril 2026
Date d'affichage
5 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	33
Présents :	27
Procurations :	6
Votants :	33

N° 073/ 2026

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Marie MONTELS, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Thomas DOMENECH, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Corinne DARMANI Virginie PUECH Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Peggy NOUVIALE, Claire VILLENEUVE

Absents :

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : **Vote du budget primitif 2026 – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 – Budget principal comme suit :

Fonctionnement	15 457 789,00 €
Investissement	7 684 520,03 €
Total du budget	23 142 309,03 €

Il est donc procédé au vote du budget primitif 2026 – Budget principal comme suit :

- POUR : 27 ABSTENTION : 0 CONTRE : 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 – Budget principal tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

La secrétaire de séance,

Jennifer CHEVALIER

Signé électroniquement par :
Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 4 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20260430-073-2026-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026